

Les TUEURS



de l'économie

SOMMAIRE



DOSSIER

Le profit tue l'économie

7

AZF

Les luttes

4 - 5

6 - 12

International

14

Expertise PSE Assistance
Conseil Analyse OS Qualité de Vie au Travail
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR



L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail... mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions...

Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

twitter.com/Apex_Isast

facebook.com/apex-isast

32 rue de Chabrol - 75010 Paris - Tél: 01-53-72-00-00

La sécurité de l'emploi, des salaires, de la santé doit être **LA PRIORITÉ !**

A entendre la presse et les médias, tout ce qui importe, l'urgence, seraient les « primaires des politiques », et les élections aux USA qui ont opposé 2 milliardaires.

Pour la majorité des salariés, de leurs familles, l'urgence, elle, consiste à gérer les fins de mois, à préserver les moyens d'existence par l'emploi, à chercher comment répondre aux besoins et attentes de ses enfants en matière d'éducation, de santé, de bien-être.

Autant d'aspirations sociales des travailleurs, qui ne trouvent pas de place dans la presse et la télévision, ces moyens de communication achetés par des financiers qui les utilisent pour conditionner les pensées.

Sans le travail quotidien des salariés, rien ne sortirait des entreprises, des services, aucune richesse ne serait réalisée. Les multinationales, les entreprises, les laboratoires continuent d'imposer des politiques d'austérité, de faire pression sur les salaires, l'emploi. Ils savent tous pourtant, que les salariés, leur porte-monnaie, leurs emplois, constituent à 70 % le moteur de l'économie par leur consommation.

n° 523

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Case 429-93514 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.68.88
Fax : 01.55.82.69.15
<http://www.fnic-cgt.fr>
Email : contact@fnic-cgt.fr
Directeur de la publication : Carlos MOREIRA
Commission paritaire n° 0118 S 06355
Conçu et réalisé par la FNIC CGT
Bimestriel—1,06 €
Imprimé par ADDAX imprimerie
Issn = 0763-7497

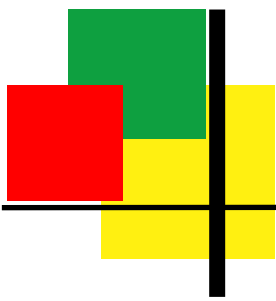
➡ **AUGMENTER** les salaires, les pensions de retraite, pour relancer la consommation, c'est efficace pour l'économie, pour l'emploi industriel.

➡ **INSTAURER** un bouclier de fiscalité sociale pour protéger la valeur sociale du travail face au dumping social, environnemental et fiscal organisé par les multinationales, c'est un outil de justice sociale, de réappropriation et de relocalisation d'industries, d'emplois dans les territoires.

➡ **STOPPER** le racket annuel sur les ressources de l'Etat, organisé par les employeurs qui ponctionnent plus de 240 milliards d'euros/an sur le budget national, c'est réorienter ces fonds vers la protection sociale, les retraites. Le retour de la retraite à 60 ans et 55 ans pour les travaux pénibles, c'est de la justice sociale et des milliers d'emplois à transmettre aux jeunes privés d'emplois.

L'ACTION COLLECTIVE DES SALARIÉS EST INCONTOURNABLE :

- c'est le moyen de faire entendre nos exigences de justice sociale,
- c'est le moyen de briser le mur de silence médiatique sur les questions sociales.



AZF : une catastrophe humaine, économique, sociale et environnementale



Ne jamais oublier qu'un 21 septembre, en 2001, à Toulouse, des salariés partis travailler, des familles dans l'insouciance d'une journée comme tant d'autres, ont connu l'horreur avec l'explosion de l'usine AZF.

31 morts, des milliers de blessés et la destruction d'une partie de la ville.

Au noms de la productivité, de la compétitivité, certains ont perdu la vie en allant la gagner, certains sont devenus infirmes, handicapés, meurtris dans leur chair et cela fait plus de 15 ans qu'ils attendent justice.

Rien ne leur sera épargné puisque malgré les preuves irréfutables de la responsabilité de l'organisation du travail, qui incombe uniquement à l'employeur, le rendu de jugement, lors du premier procès en correctionnelle, se concluait, le **19 novembre 2009**, par une relaxe générale des prévenus au bénéfice du doute.

Pourtant ce jugement de 2009 est assorti d'une dénonciation des fautes organisationnelles au sein de l'usine,

en lien avec le recours à la sous-traitance. Les réquisitions du Parquet sur les causes de la catastrophe confirment qu'un mélange de produits chimiques incompatibles est à l'origine de l'explosion, et que ce mélange est la conséquence d'une organisation du travail mise en place avec le recours abusif de la sous-traitance, qui a fragilisé la sécurité.

Inacceptable, écœurant, c'est une injustice qui ne fait que confirmer la justice de classe au bénéfice des puissants des multinationales, qui ont du sang sur les mains, mais qui continuent de vivre sans être inquiétés le moins du monde. Non, pas question de laisser ces nantis de patrons se déresponsabiliser et recommencer, ici ou ailleurs, choisissant le profit contre l'obligation de résultat sur la santé et la sécurité des salariés.

L'ensemble des 1600 parties civiles, dont la CGT, ainsi que le Parquet, ont aussitôt fait appel du jugement. Le procès en appel

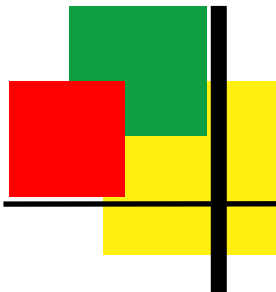
s'ouvrira le **3 novembre 2011**.

Le **24 septembre 2012**, 10 mois après le procès en appel, la Cour d'appel de Toulouse condamne le directeur d'AZF et le déclare coupable d'homicides involontaires « *par négligence ou imprudence* », de blessures et de destructions involontaires dans cette catastrophe qui a fait 31 morts, 2 500 blessés et des milliers de traumatisés

Grande Paroisse, filiale de Total, est condamnée à 225 000 euros d'amende, la peine maximale, et Serge Biechlin, directeur du site AZF, à trois ans de prison, dont deux avec sursis, et à 45 000 euros d'amende.

Ils sont enfin condamnés !

Les familles, les victimes, auront dû attendre **plus de 11 ans** pour entendre cette condamnation qui leur procure enfin un sentiment de justice. Une parenthèse de leur vie très difficile va pouvoir se refermer et laisser entrevoir un nouveau départ, la reconstruction d'une vie brisée. **Mais...**



ACTUALITÉ

Le 24 Janvier 2013 : la Cour administrative de Bordeaux reconnaît la responsabilité de l'Etat dans l'explosion d'AZF par une faute de surveillance des services publics chargés de l'inspection des installations classées. Cette responsabilité sera levée **le 17 décembre 2014** par le Conseil d'Etat. Et...

Le 13 janvier 2015, les victimes n'en reviennent pas, Total et sa « batterie d'avocats » réussissent à faire casser le jugement **du 24 septembre 2012** de la Cour d'appel de Toulouse. Un jugement cassé sur des détails de procédure, ne remettant pas en cause les questions de fond sur la responsabilité de **l'empire Total**, mais se basant sur des questions de forme qui n'ont aucune incidence sur les raisons de cette catastrophe.

Les victimes ne pourront pas encore tourner la page. C'est quoi cette justice ?

C'est reparti pour 4 mois de procès.

Le 24 janvier 2017 débutera le troisième procès sur la catastrophe d'AZF et il se tiendra à **Paris**.

Oui, vous avez bien lu, à PARIS !!!



Dans la continuité de la décision d'une justice qui confirme vouloir faire tout son possible pour garantir les intérêts de la multinationale Total, le procès sera **décentralisé sur Paris**.

Le cauchemar continue donc pour les victimes et leurs familles qui ne pourront plus être acteurs par leur présence lors du procès au vu de son éloignement de Toulouse.

Tout est fait pour que cette justice, qui sait aller très vite pour condamner les Camarades, les militants qui luttent

pour imposer le progrès social ou pour défendre leur emploi, ne soit pas confrontée aux regards de familles en attente d'une vraie justice.

Au-delà de l'aspect juridique, nous devons exiger le maintien et le développement de nos industries au cœur des territoires. Mais pour cela, il leur faut des effectifs suffisants, interdire le recours à la sous-traitance, avoir une politique d'investissement industriel, des moyens organisationnels respectant la santé, la sécurité et les moyens de secours des salariés et de la population. Des industries qui répondent aux besoins de la population dans un contexte de déploiement durable et environnemental.

Les choix de rentabilité financière des multinationales comme AZF et d'autres, sont l'unique raison de cette catastrophe qui, par mépris des impératifs de sécurité, de formation, d'abus de la sous-traitance, ont causé la mort de 31 salariés et blessé plusieurs milliers de personnes.

La FNIC-CGT sera aux côtés du syndicat, des salariés et des collectifs jusqu'à ce que justice soit rendue.

La FNIC-CGT tiendra une conférence de presse et appelle à un

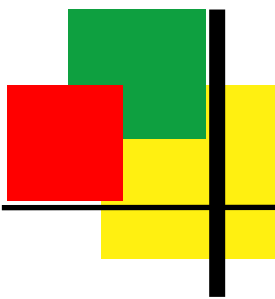
RASSEMBLEMENT LE 23 JANVIER À 11H00
DEVANT LE SIÈGE DE TOTAL

(Tour Coupole, 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92400 Courbevoie),

afin que tous ceux qui subissent, au quotidien, les agressions contre leur santé, leur sécurité, puissent participer, témoigner et revendiquer.

PERDRE SA VIE POUR LA GAGNER EST TOUT À FAIT INACCEPTABLE. LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS VALENT PLUS QUE LES PROFITS DES MULTINATIONALES ET DE LEURS ACTIONNAIRES.

15 ANS QUE LES VICTIMES ATTENDENT JUSTICE, ÇA N'A QUE TROP DURÉ !



RHODIA : une expertise économique validée au CE, c'est possible.

Les Camarades du Comité d'établissement Rhodia Belle Etoile, **gagnent le droit, en première instance**, de mettre en place l'expertise économique nécessaire à la réponse aux questions d'organisation du site.

Ce ne sera pas au CCE de valider ou pas cette expertise, comme l'avait décidé la direction du site.

La direction se cache derrière les lois régressives et surtout celle plus connue sous le nom de « Rebsamen » qui est encore assez mal maîtrisée, tellement elle sous-entend concentration des négociations et prérogatives du CCE.

Non, la loi Rebsamen ne remet pas en cause l'article L2325-35 du Code du travail, qui donne la possibilité de se faire assister par un expert-comptable même au niveau d'un Comité d'établissement.

La délibération unanime du Comité d'établissement le 29 janvier 2016 est alors parfaitement valable.

C'est toujours la même histoire qui se répète dans nos groupes, qui dépendent d'une UES renvoyant d'une manière systématique les expertises au CCE.

La direction a désapprouvé la démarche du CE sous prétexte que les comptes de l'entreprise font déjà l'objet d'une expertise annuelle au niveau du CCE et elle sollicite l'annulation de la délibération.

Il n'en sera rien, car le Tribunal de Grande Instance va confirmer le bon droit des Camarades à pouvoir bénéficier de cette expertise qui leur apportera les réponses aux interrogations en termes d'emploi, de conditions de travail et des questions économiques.

C'EST GRÂCE AUX CONNAISSANCES DES CAMARADES, ACQUISES PAR LA FORMATION SYNDICALE ET DES JOURNÉES D'ÉTUDES QU'IL A ÉTÉ POSSIBLE DE CONTRER L'OFFENSIVE PATRONALE ET D'EXIGER L'EXPERTISE INDISPENSABLE.

LAB 86 : quand la lutte s'empare de la négociation !

Nous connaissons tous l'expression « pas de négociation sans mobilisation » et nous en sommes tous convaincus.

Les Camarades de la CGT BIO 86 « Laboratoire d'Analyses Médicales » l'ont parfaitement compris et l'ont mise en application avec les salariés de l'entreprise pour la négociation « salaire » de ce mois de novembre 2016.



Aucune difficulté à faire comprendre aux salariés que le salaire est le juste retour des richesses créées par leur

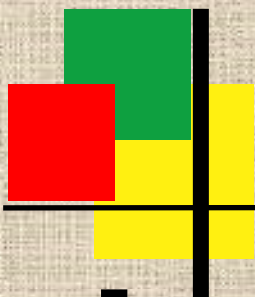
travail et leur engagement au quotidien. Alors, rien de plus normal qu'ils se soient tous unis pour lutter ensemble et exiger une véritable augmentation de salaire.

Malgré les tentatives de la direction pour diviser les salariés et affaiblir l'action, le syndicat CGT et les salariés sont restés soudés.

Après avoir fait grève, les salariés obtiennent le recul de la direction qui avait envisagé **d'attribuer entre 0,5 % et 1 % d'augmentation générale et cela, au 1^{er} janvier 2017 !**

PAR L'ACTION DES CAMARADES ET DES SALARIÉS, ÇA NE SERA PAS 0,5 % MAIS 2 % D'AUGMENTATION GÉNÉRALE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016.

CETTE LUTTE VICTORIEUSE PERMETTRA CERTAINEMENT D'ABORDER LES FUTURES NÉGOCIATIONS AVEC UNE ENVIE DE SE BATTRE BIEN PLUS FORTE ET UNE SOLIDARITÉ BIEN PLUS GRANDE.



Le profit tue l'économie. Le progrès social est la clé pour « s'en sortir ! »

Au quotidien dans l'entreprise, le service ou l'atelier, les salariés s'entendent dire et marteler que « la concurrence est rude, la compétitivité est un défi pour tous, la santé financière pour « sauver l'entreprise » demande des efforts, des sacrifices pour « sauver » les emplois », etc.

Mal-être, stress et maladies sont les conséquences de cette idéologie nauséabonde qui culpabilise sans répit les travailleurs en instaurant un climat de peur pour leur avenir.

Alors que le salaire médian a baissé, pour la 1ère fois depuis la guerre, la rémunération des PDG du CAC 40 explose !



- Le PDG de Sanofi gagne l'équivalent de **5 662 salariés au SMIC**.
- Le PDG de l'Oréal gagne **5587 fois le SMIC**
- Le PDG d'Air Liquide touche **3055 fois le SMIC**.
- Le PDG de Michelin : l'équivalent de **1269 fois le SMIC**.

Mettre fin aux 4000 dispositifs de détournement de nos impôts vers les coffres des entreprises, qui représentent près de 240 milliards chaque année est nécessaire et **URGENT !**



Créer des millions d'emplois, relancer l'économie avec plus de droits et libertés, plus de bien-être et de progrès social pour tous.

CE QUE NOS PATRONS RABÂCHENT ...

Ce que nos patrons martèlent dans les entreprises au quotidien, ils le rabâchent dans les cercles de décision des pouvoirs publics, obtenant satisfaction sur de nombreux points tels ceux des lois de régression sociale de 2013, 2014, 2015, 2016 : « Pacte de responsabilité », réduction des droits de protection des salariés et de leurs représentants, « loi Travail » avec des conséquences dramatiques sur l'évolution des salaires et pensions, le temps de travail et de repos, les réglementations d'hygiène et de sécurité, etc.

FORCE EST DE CONSTATER QUE LE PATRONAT A GAGNÉ LE SOUTIEN INCONDITIONNEL ET AVEUGLE DES PRINCIPALES FORCES POLITIQUES DES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS.

Depuis plus de 30 ans, toutes les politiques imposées ont abreuvé de cadeaux de toutes natures les employeurs à la tête des grandes entreprises et banques. Et pour chaque cadeau fait au patronat, les gouvernements rééquilibrent la balance des comptes par des réductions dans les dépenses sociales, transférant aussi les dépenses vers la région, le département ou la municipalité.

Ce détournement des richesses vers le patronat est sans aucun résultat sur le front de l'emploi.

C'est un bilan catastrophique : plus de 6 millions de privés d'emplois et 9 millions de personnes en-dessous du seuil de pauvreté.

Au 2^{ème} trimestre 2016, les plus grandes entreprises françaises cotées en bourse ont versé plus de 35 milliards d'euros de dividendes soit + 11,2 % par rapport aux années précédentes.

Alors que le salaire médian a baissé, pour la 1^{ère} fois depuis la guerre, la rémunération des PDG du CAC 40 explose !



CERTAINS PDG CUMULENT MÊME 2 RÉMUNÉRATIONS, COMME CARLOS GHOSN, PDG DE RENAULT ET NISSAN.

L'AUSTÉRITÉ QUE CES INDIVIDUS NOUS IMPOSENT, ILS NE SE L'APPLIQUENT PAS.

Quelques exemples parmi la multitude de cas de privilégiés :

- ✎ Le PDG de Sanofi touche l'équivalent de 5 662 salariés au SMIC.
- ✎ Le PDG de l'Oréal 5587 fois le SMIC.
- ✎ Le PDG d'Air Liquide 3055 fois le SMIC.
- ✎ Le PDG de Michelin, qui a fermé « l'atelier poids lourds » de l'usine de Tours avec 700 salariés, touche autant de rémunération à lui seul que 1269 salariés au SMIC.
- ✎ Etc.

CES PDG N'ONT QUE FAIRE DE L'INDUSTRIE ! CES PDG N'ONT QUE FAIRE DE L'EMPLOI, DES SALARIÉS ! Leur souci est leur rente faite de profits destructeurs d'emplois et d'appauvrissement des salariés.

Les gouvernements qui « passent, trépassent puis reviennent », restent sourds aux attentes des salariés, se rendent complices de ce patronat qu'ils servent en alimentant les fractures sociales, et limitent leurs programmes à des politiques « sécuritaires » après avoir mis le feu dans d'autres pays.

De plus, ils divisent et opposent sans cesse la population en stigmatisant telle ou telle communauté (hier les Roms, puis les musulmans etc..), masquant les gigantesques masses de dépenses militaires prises dans le budget national, qui font la richesse des multinationales fabriquant les armes.

COMPLICES, DANGEREUX, CES IRRESPONSABLES POLITIQUES AGITENT LES POLÉMIQUES.

Par exemple par des phrases assassines pour éviter d'ouvrir le débat sur le chômage, la pauvreté, l'exclusion sociale, les richesses qu'il y a urgence à utiliser pour plus de justice sociale.

Ils alimentent ainsi les plus extrêmes des politiques de droite faites de racisme qui conduit au pire, et utilisent le FN en « épouvantail repoussoir » servant à les réélire au nom du moins pire....., jusqu'au jour où nous serons amenés à vivre sous le joug des défilés de bottes militaires à tous les coins de rue et une extrême droite qui piétinera ce qui restera de libertés individuelles et collectives.

LA FNIC CGT PROPOSE L'INSTAURATION D'UN BOUCLIER FINANCIER

La FNIC CGT dénonce ces logiques mortifères, toutes faites pour le « profit roi qui tue l'économie et les hommes »

La FNIC-CGT dénonce cette idéologie au service des multinationales, qui génère le dumping social, fiscal et environnemental sur fond de clivages, de fractures sociales, d'opposition des salariés entre eux.

PARTOUT DANS LE MONDE, LES TRAVAILLEURS VIVENT ET SUBISSENT CES MÊMES POLITIQUES.

Le salarié pétrolier en INDE gagnant 70 €/mois subit les mêmes pressions que le salarié du pétrole au Brésil ou en France, tous accusés de « coûter cher » selon l'adage patronal.

Il en est de même pour l'infirmier, le caoutchoutier, le « métallo », tous mis en concurrence entre les pays avec, partout, le travailleur mis en accusation sur ses droits alors qu'il est la source créatrice des richesses.

Imposer des règles sur les échanges économiques à l'échelle internationale, respectueuses du travail humain, des droits, est incontournable pour ne pas subir une Europe, une mondialisation faite sur le dumping et l'appauvrissement des salariés partout dans le monde.

La FNIC CGT affirme que c'est avec le progrès social qu'on relancera une économie durable.

LA FNIC CGT PROPOSE L'INSTAURATION D'UN BOUCLIER FINANCIER SUPPRIMANT LE DUMPING SOCIAL, FISCAL OU ENVIRONNEMENTAL !

Au nom de quel principe accepterait-on que la pollution ou l'insécurité d'installations dangereuses soient permises ailleurs que chez nous, par des délocalisations, alors que nos besoins quotidiens en dépendent et que la question posée partout est :

- **quels moyens humains et financiers pour investir dans le progrès technologique, la recherche et travailler partout dans le respect de la sécurité des salariés, de la population, de leur environnement ?**

Au nom de quel principe accepterait-on que nos acquis, nos droits conquis par de grandes luttes soient fragilisés par « un marché de dumping social » dont le seul objectif est la rente de propriétaires d'entreprises peu scrupuleux de l'intérêt général ?

Au nom de quel principe accepterait-on que nos emplois, nos industries soient mis à bas par des comptables chasseurs de « paradis fiscaux » où

transite l'argent sale de la drogue, de la prostitution et de la fraude fiscale ?

La FNIC-CGT propose d'instaurer un bouclier financier qui taxe, sur le territoire où elle est réalisée, toute vente de marchandises « désocialisées » par des dispositifs de délocalisation et défiscalisation. La protection de la valeur sociale du travail humain est le cœur de ce dispositif.



Le montant de ce bouclier anti-dumping est égal à la différence des valeurs sociales du travail humain (salaires et droits sociaux) selon les droits de chaque pays.

Cette taxe alimentera les seules caisses de protection sociale du pays subissant ce dumping, contribuant ainsi à faire évoluer les droits dans le pays qui produit d'une part, à bloquer les délocalisations d'activités d'autre part.

Ce bouclier permet de repositionner au cœur des politiques nationales le développement des capacités de production et des services au regard des besoins de la population, avec une planification nationale pour organiser ces activités dans les territoires.

Créer des millions d'emplois, relancer l'économie avec plus de droits et libertés, plus de bien-être et de progrès social pour tous, c'est urgent, possible dès demain par des politiques respectueuses des intérêts des salariés, de la population.

METTRE FIN AUX 4000 DISPOSITIFS DE DÉTOURNEMENT DE NOS IMPÔTS VERS LES COFFRES DES ENTREPRISES, QUI REPRÉSENTENT PRÈS DE 240 MILLIARDS CHAQUE ANNÉE, EST NÉCESSAIRE, URGENT.

TOUS LES DISPOSITIFS CENSÉS LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE SONT UN ÉCHEC, UN MENSONGE DESTINÉ À ABUSER LA POPULATION POUR MASQUER LES COMPLICITÉS PATRONAT/GOUVERNEMENT.

FATALITÉ ? NON, CHOIX POLITIQUES QU'IL FAUT CHANGER !

En comptant 2500€/mois, les 240 milliards détournés vers les employeurs représentent le financement de 8 millions d'emplois !!!

Le « pin's » de « 1 million d'emplois » du MEDEF en 2013 a abouti à une loi dite « CICE » entraînant une baisse de la masse salariale de 17,6 milliards d'euros en 2014. Cette somme a permis d'augmenter les marges et profits sans créer aucun emploi.

Le CICE, représente à lui seul 7 % d'économies sur la masse salariale pour les patrons alors que les salaires et les pensions sont bloqués, que le chômage augmente, que les profits augmentent, que la pauvreté augmente, et l'Etat continue à aider les riches multinationales et à saigner les dépenses publiques. Cherchez l'erreur ! Il n'y en a pas, ils sont complices.

Dans la chimie, ce cadeau aux patrons représente 920 euros pour chacun des 150 000 salariés soit 13 millions d'euros.

Dans le caoutchouc, la plasturgie, ce sont 1239 euros par salarié soit 63 millions d'euros qui, au lieu de servir à la protection sociale, sont restés dans les coffres des employeurs.

Les chiffres inscrits dans le rapport d'analyse du ministère de l'économie mettent en lumière les complicités gouvernement/multinationales avec une baisse des emplois pour une augmentation des marges des entreprises. Chacun peut le vérifier sur son bulletin de salaire : gel des augmentations générales et baisse du salaire perçu de par l'augmentation de cotisations sociales.

FATALITÉ ? NON, CHOIX POLITIQUES QU'IL FAUT CHANGER !

Imposer la création d'emplois par l'instauration de la RTT à 32 heures sans perte de salaire permettrait de créer des millions d'emplois, et de relancer l'économie avec :

La création de **2 415 870 emplois** par le passage de 35 à 32 Heures (8,5 %) pour les 28 422 000 actifs.

2 415 870 salariés et non plus chômeurs, c'est une bouffée d'oxygène pour la consommation, pour les carnets de commande, sachant que l'économie nationale repose à 70 % sur la consommation des ménages : le commerce et l'artisanat de proximité seraient les premiers à profiter de cette relance économique par le progrès social.

2 415 870 salariés (base salaire médian 1772€/mois) cotisant par leur salaire apporteront 1,343 milliards d'€ aux caisses de la protection sociale. Hier « chômeurs », puis devenus salariés, ces hommes et ces femmes ne sont plus « à charge des caisses sociales », représentant des milliards d'€ d'économies.

Au global on passe d'un système en difficulté à un système économique redynamisé par l'investissement dans le progrès social.

Ainsi, les **congés payés de 1936 ont permis l'émergence de besoins nouveaux, suivis de projets économiques, de créations de valeurs économiques et sociales et d'emplois** tout au long du siècle.

Mettre fin au règne du patronat et de ses multinationales sur divers points du globe, qui organise la régression du niveau de vie de tous les salariés, exige des actes forts des responsables politiques, ce qu'ils ne feront que sous la pression des salariés et de la population.

Avec ces principes de justice sociale, l'objectif est de créer un outil de lutte contre le dumping social, respectueux des salariés dans leurs pays et contribuant à relocaliser les productions au plus près des besoins dans les territoires, permettant un développement économique de progrès social dans les pays !

⇒ **Augmenter les salaires, les pensions et les retraites.**

⇒ **Créer des emplois avec la RTT à 32 h et l'amélioration des conditions de vie à l'entreprise.**

⇒ **Créer un « bouclier anti-dumping » social, environnemental et fiscal pour permettre un développement économique, social et responsable.**

Ce sont des revendications synonymes de justice sociale imposant une répartition des richesses en rupture avec l'austérité.

UNE POLITIQUE QUI PORTE AU CŒUR DE SON ACTION LE PROGRÈS SOCIAL, LES DROITS ET LIBERTÉS, LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT, EN S'ATTAQUANT AUX PRIVILÈGES DES RICHES MULTINATIONALES, EST LA SEULE POLITIQUE QUE LES TRAVAILLEURS DOIVENT SOUTENIR ACTIVEMENT, TOUT EN MOBILISANT LEURS FORCES, AVEC LA CGT, POUR GAGNER SUR LEURS REVENDICATIONS.

SOCIÉTÉ MÉRIC & ASSOCIÉS

Pour comprendre,
anticiper, proposer

**L'expert comptable
du CE**

Pour bâtir
des alternatives

www.mericassocies.com



PARIS 75013

58A, rue du Dessous des Berges

01 56 59 13 50

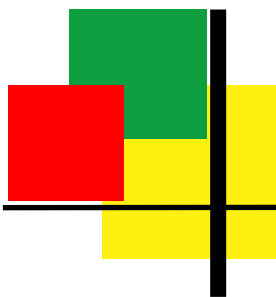
infoparis@mericassocies.com

LYON 69007

363, rue Garibaldi

04 78 69 17 81

infolyon@mericassocies.com



Sanofi : les profits contre l'emploi !

La CGT interpelle l'inspection du travail pour dénoncer l'abus au recours à l'intérim qui participe activement à la suppression de 5000 emplois dans le groupe depuis 2008.



Si le besoin de travailleurs intérimaires se fait sentir à ce point, il faut les embaucher en CDI et mettre un coup d'arrêt à la précarité.

Quand Sanofi défraye la chronique c'est souvent pour ses résultats (7,37 milliards d'euros de bénéfices pour un chiffre d'affaires de 37 milliards d'euros) ou pour le départ ou l'arrivée de son patron (« golden parachute » et « golden hello », retraite-chapeau sont monnaie courante dans le groupe). Olivier Brandicourt, après avoir bénéficié de conditions financières d'accueil exceptionnelles, profite d'une rémunération quotidienne de l'ordre de 45 000 €.

Ce qu'on sait moins de ce groupe pharmaceutique, c'est que son arrogante santé financière en temps de "crise" restructure à tout va en cassant de nombreux sites industriels et scientifiques aux potentiels majeurs pour la santé en France et dans le monde.

De nombreux **sites budgètent** (20 à 30 % des effectifs souvent ceux de l'industriel et des sièges) année après année des enveloppes pour utiliser, **sur des postes pérennes**, des travailleurs intérimaires.

Depuis longtemps les syndicats CGT du groupe dénoncent cette situation intolérable pour les salariés concernés, pour les conditions de travail, pour le maintien des savoir-faire, etc.

De nombreuses actions ont été menées comme l'ajout aux cahiers de revendications d'une demande d'ouverture de négociation groupe, d'un accompagnement individuel des salariés précaires devant les prud-hommes, d'une saisine par le CE de l'inspection du travail.

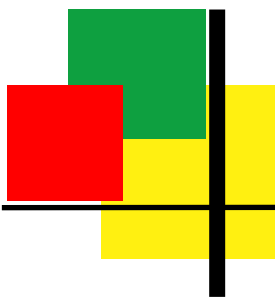
Même si ces actions portent leurs fruits avec des embauches obtenues sur certains sites et des salariés précaires qui gagnent aux prud'hommes, il n'en demeure pas moins que le phénomène perdure.

Sur le site de Maisons-Alfort l'action du CE et le travail revendicatif de la CGT a été entendu.

L'inspection du travail a dressé un procès verbal à l'entreprise pour abus de recours et motifs ne correspondant pas à la loi (**plus de 600 infractions constatées**). Si, dans un premier temps, le procureur a classé sans suite le PV, le syndicat CGT l'a ressorti du placard pour engager une citation directe devant le tribunal correctionnel de Créteil (le CE, la CGT et la FNIC CGT portent ce dossier). Le jugement est prévu le 1^{er} février 2017.



DANS L'ATTENTE, LA CGT NE RESTE PAS L'ARME AU PIED. LA COORDINATION GROUPE A SAISI L'INSPECTION DU TRAVAIL DU SIÈGE POUR UNE DÉMARCHE GLOBALE ET DES SYNDICATS COMME CELUI DE VITRY ONT MOBILISÉ RÉCEMMENT LES TRAVAILLEURS SUR CE THÈME.



Bayer-Mosanto : à qui profite le crime ?

Le 14 septembre, le groupe chimique et pharmaceutique allemand Bayer a annoncé la signature d'un accord de fusion définitif avec la multinationale américaine Monsanto pour 66 milliards de dollars (59 milliards d'euros). Soit l'acquisition la plus chère jamais payée par un groupe allemand.

La fusion de ces deux mastodontes – d'un côté Bayer, fabriquant des très décriés néonicotinoïdes, de l'autre Monsanto, spécialiste des semences génétiquement modifiées et fabriquant de l'herbicide Roundup – consolide leur mainmise sur l'agriculture.

Bayer-Monsanto, c'est la naissance d'une entreprise multinationale qui contrôlera l'ensemble de l'agriculture mondiale.

La nouvelle entité sera en mesure d'imposer des politiques agricoles associant les semences OGM et les pesticides. Ainsi, la multinationale sera en mesure de vendre aux agriculteurs un paquet global : semences (si possibles OGM), engrais, pesticides chimiques, mais aussi équipements, « conseils », services climatiques et... assurances associées.

L'opération est dans une logique de profit maximum et d'un retour de dividendes importants pour les actionnaires. Dans sa communication, Bayer garantit la sûreté de cette opération auprès de ses actionnaires : « *Bayer prévoit, pour ses actionnaires, une hausse du BPA (bénéfice par action) au cours de la première année complète après la conclusion de la transaction et une hausse à deux chiffres du BPA au cours de la troisième année complète* ».

BAYER-MONSANTO, C'EST AUSSI L'ASSOCIATION DES 2 PLUS GRANDES ENTREPRISES MULTINATIONALES CONDAMNÉES POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ.

BAYER : un des grands de la chimie, bien connu pour l'aspirine et la bataille franco-allemande, qui a duré près d'un siècle. Ce qui est le plus marquant, c'est qu'avec d'autres entreprises de la chimie allemande (BASF, AGFA, HOECHST, Etc.), il est un des piliers du conglomérat IG Farben.

Durant la guerre, IG Farben soutient le gouvernement nazi en lui permettant de bénéficier d'une main d'œuvre peu chère (début 1941, IG employait 12 360 étrangers, dont 2 162 prisonniers de guerre).

Mais il est surtout le fournisseur du gaz Zyklon B, initialement utilisé comme insecticide et raticide. Il en produira de grandes quantités pour les nazis qui les utiliseront dans les chambres à gaz de certains camps d'extermination.

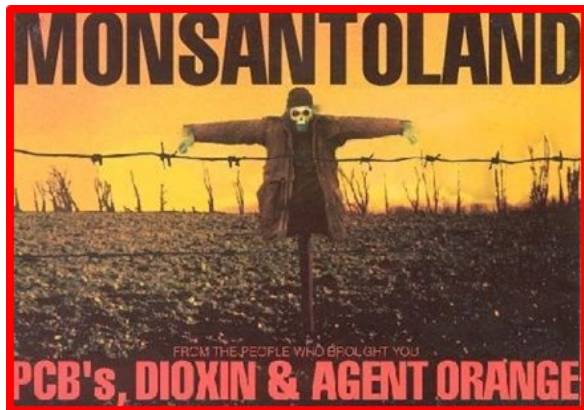


Pour satisfaire à la demande grandissante de main-d'œuvre, la société exploita aussi des travailleurs forcés dans plusieurs camps de travail. Au faîte de sa puissance, le conglomérat employa environ 190 000 personnes, dont 80 000 travailleurs forcés.

IG Farben va même jusqu'à financer le camp de Monowitz-Buna (ou Auschwitz III). Il contiendra environ 12 000 prisonniers, surtout Juifs, avec quelques prisonniers de droit commun et politiques.

Condamnée pour crimes contre l'Humanité à Nuremberg puis à sa dissolution, IG Farben possède toujours un statut juridique malgré son démantèlement entre les sociétés Bayer, BASF et Hoechst.

MONSANTO : entreprise multinationale de l'agrochimie, créateur de « l'agent orange », puissant herbicide utilisé dans l'agriculture américaine et en URSS dans les années 1960.



Il contient de la dioxine, un **polluant chimique dangereux** qui peut notamment entraîner des cancers, des maladies de la peau, du cerveau et des systèmes nerveux et des maladies congénitales (malformations à la naissance).

Durant la guerre du Vietnam, les États-Unis en ont déversé sur les forêts plus de 80 millions de litres pour empêcher les soldats vietnamiens de se cacher dans les forêts et pour détruire les récoltes.



**Ce présent était pour vous aider à supprimer le communisme. Celui-ci est pour vous aider à éradiquer une agriculture durable et autosuffisante (traduction des bulles)*

Des conséquences que l'on constate 50 ans après avec la déclaration de cancers et de malformations de naissance parmi les combattants vietnamiens, mais aussi – retour du boomerang – des séquelles nombreuses chez beaucoup d'anciens combattants US.

On estime de 2,1 à 4,8 millions le nombre de Vietnamiens exposés directement à ce produit.

MONSANTO EST DEPUIS DES DÉCENNIES RESPONSABLE DE SCANDALES SANITAIRES À RÉPÉTITION AYANT PROVOQUÉ LA MORT DE DIZAINES DE MILLIERS DE PERSONNES.

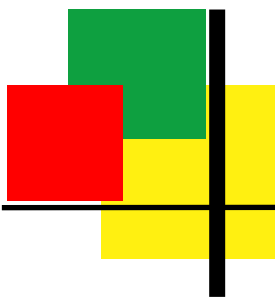
La FNIC-CGT s'enorgueillit d'être un acteur majeur de la mise en place de la Convention internationale d'Interdiction des Armes chimiques de 1993.

Si la convention d'interdiction des armes chimiques représente une avancée essentielle avec, en particulier, la question du contrôle, il n'en demeure pas moins que ce texte contient des lacunes et des faiblesses : les gaz non considérés comme armes chimiques comme les gaz lacrymogènes utilisés contre les manifestations de salariés ne sont pas mentionnés.

Ce dernier point demande toute notre vigilance.

Ce n'est pas par manque d'interventions de notre part auprès des instances internationales, du gouvernement, que le rôle des salariés et de leurs organisations n'est pas inclus dans la Convention d'interdiction. **Il s'agit d'un refus politique et d'une volonté de secret.** Mais, il faut bien reconnaître que, sans disposition législative contraignante, cet objectif n'est pas souvent atteint, les mailles du filet de surveillance sont larges, car les employeurs de la chimie n'aiment pas beaucoup qu'on mette le nez dans ce qu'ils considèrent être « leurs » affaires.

NOS SYNDICATS SONT DONC LES PREMIERS CONCERNÉS PAR CES QUESTIONS. SANS UNE DÉMARCHÉ VOLONTARISTE DE CHAQUE SYNDICAT DE LA FÉDÉRATION, LA CONVENTION D'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES RISQUE DE RESTER UN TEXTE « THÉORIQUE ».



D'autres fusions sont en cours dans le secteur de l'agrochimie. La multinationale chinoise ChemChina projette de racheter pour 43 milliards de dollars l'entreprise suisse Syngenta. Les groupes américains Dow et Dupont ont également entrepris de fusionner leurs activités. La concentration sans précédent du marché des semences dans les mains d'une dizaine de firmes se resserre en conséquence autour de trois conglomérats. **L'enjeu : accompagner la vente des semences de blé, de maïs, de riz ou de soja par des herbicides, insecticides et autres fongicides adaptés.**

Ces firmes se lancent aussi dans les prévisions météo pour les récoltes ainsi que dans les polices d'assurance spécialisées en cas de sécheresse ou d'inondation. **L'objectif de cette fusion n'est pas de répondre au besoin des populations,** à l'accès de productions céréalières (blé, maïs, riz, etc.) par une agriculture durable et suffisante dans les pays où la famine est monnaie courante. La logique financière de ce nouveau groupe se fera au détriment du monde agricole et de la sécurité alimentaire des populations.

Ce ne sont pas les affirmations de Bayer sur « des pratiques agricoles durables » et « l'aide aux agriculteurs pour faire face aux futurs par l'innovation » qui vont rassurer les populations et les agriculteurs. Monsanto pour ses pratiques mafieuses, ses diverses tentatives de corruption sur les semences OGM, l'utilisation de l'herbicide « Roundup » et Bayer sur les pesticides « tueurs d'abeilles » ne sont pas des exemples d'entreprises soucieuses du bien-être des populations et de ceux qui utilisent leurs produits.

L'impact sur l'emploi, comme dans toute opération de fusion, sera important. Des activités, des sites et des emplois seront sacrifiés.

LES SALARIÉS SAVENT QU'AU FINAL, CE SONT EUX QUI PAYERONT POUR ASSURER AUX ACTIONNAIRES UN RETOUR MAXIMUM DES PROFITS ENGRANGÉS. CETTE OPÉRATION PARTICIPERA, COMME D'AUTRES, À LA CASSE DE NOTRE RECHERCHE ET DE NOS OUTILS DE PRODUCTION.

Imposer une réelle politique industrielle en lieu et place des politiques financières, c'est urgent et ça passe par le rassemblement de tous ceux et celles qui

refusent le déclin économique et social créé par l'austérité, et le détournement des fonds publics vers les multinationales.

LES SALARIÉS, LES CITOYENS DOIVENT S'IMPLIQUER, SE MOBILISER ET AGIR SUR CES ENJEUX QUI ENGAGENT LEUR AVENIR ET CELUI DES FUTURES GÉNÉRATIONS.

Nos industries représentent l'un des moteurs essentiels du progrès économique et social. Elles sont incontournables et irremplaçables ; et pourtant, **les casses industrielles se suivent dans l'indifférence des pouvoirs publics**, mettant en danger l'avenir, l'indépendance nationale, qui sont les leviers pour garantir l'avenir de la population, son bien-être, sa sécurité. Les choix opérés pour ces secteurs industriels doivent être démocratiques, et non financiers. Ils doivent répondre aux besoins du plus grand nombre, des populations, et non à ceux d'une poignée de privilégiés, les grands actionnaires.

LA FNIC-CGT A DES REVENDICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL :

☞ C'est par la **socialisation** et la maîtrise collective que **la recherche et le développement**, conditions indispensables de la réponse aux besoins sur le long terme, peuvent être orientés, non pas vers les produits les plus rentables, ou les clients les plus « solvables », comme cela existe par exemple dans l'industrie agrochimiques, mais vers des activités utiles à l'espèce humaine et au développement de nos sociétés, tout en préservant l'environnement.

☞ Cela passe par des **droits collectifs** pour les travailleurs de nos industries. C'est la possibilité pour les représentants des travailleurs de décider si un projet est contraire à l'intérêt collectif, allant jusqu'à un droit de veto si l'impact va contre le développement économique et social du territoire et de son environnement.

☞ Imposer des droits collectifs passe par un **débat** avec les salariés sur la nécessité d'un **développement industriel dans les territoires**, sur la base de nos orientations. Pas seulement sur la défense de l'emploi, mais aussi sur la stratégie à mettre en œuvre pour proposer des projets alternatifs face aux stratégies financières destructrices d'emplois et d'avenir.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

humanis.com